



## Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

### REUNION DU BUREAU SYNDICAL du 10 mars 2023

-----

Délibération n°DE202303016 : COMPTE RENDU DES ACTES effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020.

En application des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération en date du 24 juillet 2020, le Comité Syndical a donné délégation de pouvoirs au Président pour effectuer certains actes.

Conformément aux stipulations du dernier article susvisé, j'ai l'honneur de vous rendre compte, ci-après, des actes effectués en exécution de ces décisions depuis le précédent compte rendu :

#### Comptabilité

##### **AR2022C271**

Transfert de crédits d'investissement - Budget Principal 2022

<b>Imputations Budgétaires</b>		<b>Montant des crédits transférés en Euros</b>
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'Investissement	- 100 000,00 €
Imputation 2031	Frais d'études	+ 100 000,00 €

##### **AR2022C317**

Transfert de crédits de fonctionnement – Budget Transition Énergétique 2022

<b>Imputations Budgétaires</b>		<b>Montant des crédits transférés en Euros</b>
Chapitre 022	Dépenses imprévues de Fonctionnement	- 0.05 €
Imputation 658	Charges diverses de gestion courante	+ 0.05 €

.../...

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me ~~donner acte de ce compte-~~  
rendu.

## DECISION

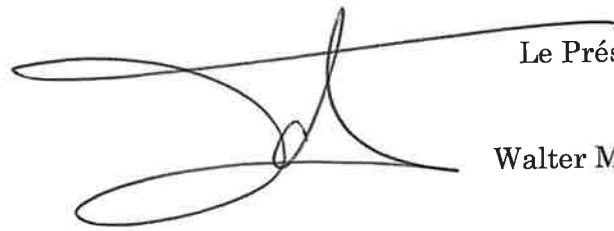
Le Bureau Syndical,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, lui donne acte du  
compte rendu.

Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Christophe GREFFET, Vincent  
SCATTOLIN, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Renaud  
DONZEL, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie  
MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Guy BILLOUDET, Yannick  
RIOU et Christian MAKHLOUF.

Secrétaire de séance : Christian MAKHLOUF.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois  
et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à  
Madame la Préfète, qui en a accusé réception le  
.....